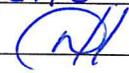


Déposé le : 2015-04-23

No. : CRC-018

Secrétaire : 

Secrétariat  
à la jeunesse

Québec 

Québec, le 3 février 2015

Madame Mélanie Talbot  
Présidente  
Forum jeunesse Côte-Nord  
235, boulevard Lasalle, bureau 550  
Baie-Comeau (Québec) G4Z 2Z4

Madame la Présidente,

Tel que prévu à l'article 5 des deux (2) conventions de subvention signées dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014, le Secrétariat à la jeunesse procédera aux versements pour l'année 2014-2015 selon les dispositions prévues aux conventions.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la convention de subvention pour le Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) vient à échéance le 31 mars 2015 et que les termes de l'entente qui suivra n'ont pas été convenus. Conséquemment, nous vous demandons de considérer uniquement les sommes allouées cette année dans vos engagements liés au FRIJ.

Pour toute information supplémentaire, veuillez me contacter au 418 643-8864, poste 2424.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire adjoint,



NIKOLAS DUCHARME

c. c. M<sup>me</sup> Josée Parisée, directrice générale